

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR

Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

20

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **13 DECEMBRE 2024**

Objet de la délibération :

**DEMANDE DE
SUBVENTION
AUTOCONSOMMATION
PHOTOVOLTAIQUE
COLLECTIVE
RESIDENCE LE
CARAMI-BRIGNOLES**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Bruno BAIXE, Michèle BUGEAU,
Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Carmen COINTREL,
Patrick DEBIEUVRE, Marc ESPONDA, Patrick EVEILLEAU, Jeannine
GHIO, Loïc GUILLEUX, Jacques PEYROT, Serge PELLEGRIN, Valérie
RIALLAND

Catherine BASCHIERI, ayant donné pouvoir à Solange CHIECCHIO
Christian BRIEL, ayant donné pouvoir à Valérie RIALLAND

Absents et excusés : Martine ARENAS, Rodolphe ARNAUD, Dalila
CHOUIAH, Delphine GROSSO, Dominique LAIN, Marc LAURIOL, Josée
MASSI

Représentant du CSE présent : Didier D'HOTEL

Représentant du CSE excusé : Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :
Chers Collègues,

La résidence LE CARAMI située sur la commune de BRIGNOLES fait l'objet d'un projet d'installation de 360 modules de panneaux photovoltaïques sur les toitures terrasses des 11 bâtiments (19 entrées – 196 logements) permettant une production d'électricité prévue en autoconsommation collective des parties communes en intégrant également les parties communes des résidences LE VABRE (7 entrées – 78 logements) et LE SAINT LOUIS (4 entrées – 30 logements).

Dans le cadre des demandes de subventions établies auprès du dispositif SOLAIRE READY (études, désamiantage ...) et du dispositif SMART PV (installation panneaux) initiés par la Région Sud, les dossiers de constitution des aides nécessitent une délibération de l'organe délibérant décidant de la réalisation du projet estimé à 185 000 € TTC.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération.

Le Président,

Thierry ALBERTINI